



Belvaux/Sanem, le 06 juin 2019

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE DE COMMODO-INCOMMODO

N° du dossier I/18/0329

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le Collège des Bourgmestre et Échevins informe le public que l'

A.P.E.M.H – Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés

vient de demander l'autorisation relative à l'**exploitation d'ateliers protégés avec cuisine et buanderie à Limpach, rue de Soleuvre.**

La demande et les plans sont déposés au service écologique de la Commune de Sanem et y pourront être consultés par tous les intéressés pendant la période **du 06 juin 2019 au 21 juin 2019 inclus du lundi au vendredi de 08.30 à 11.30 heures et de 13.30 à 16.00 heures.**

Toute réclamation doit être adressée au bourgmestre de la commune de SANEM à BELVAUX dans le délai indiqué.

Un délégué du bourgmestre entendra tous les intéressés qui se présenteront **lundi, le 24 juin 2019 de 10.30 à 11.30 heures** dans la maison communale à BELVAUX.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint
GUY EWEN
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,


Georges Engel